



ÉDITORIAL

par Paulette LUPARELLO

NIORT PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 30/09/2022

Sommaire

- 1 - Éditorial
- 2 - Enseignement privé dans les Deux-Sèvres
- 4 - Billet d'humeur
Appel aux adhérents
- 5 - Laissez-nous danser
- 6 - Assomption
Scandale à Domrémy-la-Pucelle
- 7 - Courrier à France 2
Bolloré/Cnews
- 8 - Compte-rendu AG
- 9 - Pédophilie de par le monde - Prière et médecine
- 10 - Le chevalier de La Barre
- 12 - 400 ans de Molière



LA LAÏCITÉ, UNE LOI À GÉOMÉTRIE VARIABLE ?

Certains faits nous incitent à nous poser cette question. Des polémiques incessantes sont entretenues concernant l'Islam, agitées par la droite ou par les tenants d'une laïcité dévoyée et instrumentalisée. Après les débats récurrents concernant le port du voile, ou certains vêtements, ou encore du burkini dans les piscines par une poignée de femmes.

Les mêmes sont bien silencieux, quand l'église catholique est concernée. Ainsi, l'école primaire publique à Toulouse a été «baptisée», c'est le cas, du nom d'un cardinal Jules-Géraud Saliège, en septembre 2022. Quels que soient les mérites personnels du dit Cardinal, ils ne justifient en rien cette atteinte au principe de laïcité. De même pour l'apposition d'une plaque portant ces mots «Il y a une morale chrétienne, il y a une morale humaine qui impose des devoirs et reconnaît des droits. Ils viennent de Dieu. Seigneur ayez pitié de nous. Notre-Dame, priez pour la France». Or aucun signe religieux ne peut être apposé sur les monuments publics ou emplacements publics (Art 28 loi 1905). L'État protège les élèves des tentatives d'endoctrinement, d'où le principe de neutralité imposé aux fonctionnaires. (Communiqué de la FNEC-FO 31 et de la LP qui demandent le respect de la neutralité de l'école publique)

On pourrait également citer la participation du préfet de l'Hérault à la messe

d'ouverture de la Feria de Béziers, et celle des élus de la ville de Montpellier, et de la Région Occitanie, aux fêtes et procession de la Saint Roch. Sans compter les subventions versées, depuis des années, en infraction avec la loi de 1905, «La République, ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte». Ce principe est pourtant régulièrement bafoué, ne serait-ce que par les subventions accordées à ces manifestations, mais aussi aux écoles confessionnelles principalement catholiques. Certes un élu peut à titre privé pratiquer sa foi, mais il ne peut y assister en tant qu'élu, ou représentant de l'État.

La chaîne très chrétienne d'information CNews, appartenant à M. Bolloré, entretient une vision stigmatisante de l'Islam, accusée d'être par nature incompatible avec la République, excluant ainsi les millions de français, qui pratiquent peu ou prou cette religion. Dans le même temps, elle exalte les prétendues racines chrétiennes et des prêtres en soutane nous racontent la vie des saints. Par contre, elle n'est guère sensibilisée aux souffrances des enfants violés par des prêtres pédophiles, en France, USA ou Australie et Europe, et à la question de leur juste indemnisation. Ces criminels, protégés par leur institution «Dieu merci», comme le dirait M. Barbarin.

Pour le respect de la loi de 1905

Conférence gesticulée, par Stéphane Kéruef, de la Cie de théâtre «Le Chant de la Carpe», suivie d'un débat.

Les débats à l'Assemblée Nationale, lors du vote de la loi de 1905.

Vendredi 25 Novembre - 18 H - Maison des associations

Ces débats entre députés de la gauche radicale, de la gauche modérée, ou encore de la droite catholique, sont toujours d'actualité.

L'enseignement privé, catholique le plus souvent, se porte bien dans les Deux-Sèvres

Dans l'enseignement primaire, la rentrée scolaire est l'occasion de présenter les nouvelles maîtresses des écoles Ste-Jeanne-d'Arc (Frontenay-Rohan-Rohan), Ste-Bernadette (Noirterre), Ste-Marie (Allonne), etc. On constate que les effectifs par classe sont peu élevés. Dans l'enseignement public, dès que les effectifs passent sous un certain seuil, on ferme une classe. C'est ce qui s'est passé à La Mothe-Saint-Héray, qui s'est vu supprimer une classe maternelle. Mais en même temps, l'école Sainte-Marie de la même commune, 37 élèves pour 2 classes, s'enorgueillit de méthodes nouvelles, puisque les enfants, une fois par semaine font école au jardin, peuvent se rouler dans la boue, et monter aux arbres. (NR du 11/09/22). En effet, les écoles privées tiennent à se démarquer de l'offre de l'Éducation nationale, ce qui va de soi, pour les écoles hors contrat, qui revendiquent et assument une certaine liberté, tant dans l'organisation que dans le contenu de l'enseignement.

À Notre-Dame-de-la-Couldre, à Parthenay, ce sont sept sœurs dominicaines d'une branche traditionaliste proche de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X des Lefebvristes, qui vont accueillir 70 élèves (40 en 2018). Sœur Margue-

rite assure au journaliste (NR du 2/09/22), que le but de cette école est de «former les élèves à la liberté d'esprit et ouvrir tous les enfants à la culture, quels que soit leur milieu social, leur origine, leurs possibilités intellectuelles». Mais le site internet précise que le but de l'institution est de «disposer les cœurs au bien et à la vertu, transmettre les vérités de la Foi», et de mettre à l'honneur la culture classique où «les tâches féminines ménagères ont leur place» (Les féministes apprécieront...). Le journaliste de la NR croit utile d'indiquer que les élèves viennent pour la plupart de Gâtine, le plus souvent du monde agricole...

À Saint-Martin, à Niort, on dispense une «formation chrétienne avant tout. Le but est de travailler avec Dieu à l'épanouissement des âmes d'enfant (sans négliger l'interaction âme/corps». L'école pratique la co-éducation avec la famille, le faible effectif de la classe étant un atout pour l'adaptation au rythme de l'apprentissage.

Une toute nouvelle dans le Mauléonnais: Saint Louis-Marie-Grignon-de-Montfort, ouverte il ya un an à Loublande, à l'initiative de parents «dont le choix a toujours été tourné vers des écoles hors contrat» et qui



Les élus de Niort énergie nouvelle, présents au Conseil d'Agglo du 26 septembre 2022, ont communiqué l'info suivante: «Nous découvrons le montant du loyer de l'Université Catholique de l'Ouest, du CNAM et de l'Université de La Rochelle, pour leurs locaux (rénovés spécialement), au centre municipal Du Guesclin, et autres bâtiments publics: 0 euro! Et 90€ le m² pour Excelia. Rappelons que l'ancienne caserne accueillait jusqu'ici des services publics et des associations, délogés pour ces très chères formations privées (jusqu'à 8000€/an)».



Photo du centre Du Guesclin, à Niort, utilisée par l'UCO, dans ses publicités.

L'enseignement privé, catholique le plus souvent, se porte bien dans les Deux-Sèvres

n'avaient pas de solution à moins de 45 minutes de route. On y annonce une pédagogie «rigoureuse et adaptée».

D'autres écoles hors contrat s'adressent à des publics spécifiques, élèves en difficulté pour Savio, intellectuellement précoces pour Fractale, sport pour les Chamois niortais. Plusieurs mettent l'accent sur des méthodes pédagogiques actives, Freinet, Montessori avec des titres prometteurs, Akène, Terres des enfants, Graines d'éveil, Amaya, école des explorateurs et enfin «Graines d'extra petits terrestres», la seule à afficher l'addition, de 350 à 499€/mois, sur 10 mois.

Dans le même temps, quel avenir pour l'école publique de Xaintray? La commune fait partie d'un RPI (Regroupement pédagogique) à l'avenir incertain, au vu de la baisse des effectifs. Un lourd endettement est, en partie, dû à l'entretien de l'école, qui coûte très cher à cette commune de 250 habitants, et risque de fermer. Les élèves seraient scolarisés à Surin. L'opportunité de louer des locaux à l'association Clair de lune, qui offre un enseignement Montessori, s'est présentée. La location pourrait rapporter 10000 €/an, et atténuer l'endettement. Rien n'est encore joué mais imaginons les élèves de la commune prenant le car pour aller à Surin (si on trouve un chauffeur!), tandis que des petits privilégiés occuperaient leur école «naturelle».

L'enseignement secondaire est l'objet de la grande bienveillance du Conseil départemental.

Coralie Denoue, présidente du Conseil départemental a fait une visite express à Saint-Charles, à Thouars. «Je suis ravie de venir vous voir, j'ai fait toute ma scolarité dans le privé», a-t-elle confié au directeur. Devant les élèves de 6^{ème}, l'élue a ajouté: «C'est un choix politique de financer aussi les collèges privés, car tous les enfants sont égaux». Sans commentaire, mais précision : l'établissement Saint-

Charles perçoit cette année une dotation de 180315 € du Département. De la maternelle au lycée, Saint-Charles accueille 830 élèves en cette rentrée, 300 maternelle/primaire, 332 collégiens et 190 lycéens. Et ce ne sont pas des enfants des milieux les plus modestes, on s'en doute, mais «En temps qu'établissement catholique, nous avons une sensibilité particulière pour l'école inclusive.» précise le directeur. Des formations ont été dispensées aux enseignants pour accueillir au mieux les élèves en situation de handicap. Tiens! Pas de jobdating à Saint-Charles? «Nous accueillons également cinq élèves ukrainiens au collège.» Dans les collèges publics aussi...

Dans le même temps, au collège public Marie-de-la-Tour-d'Auvergne, il va manquer une classe de 3^{ème} pour les élèves issus de 4 classes de 4^{ème}. L'Académie refuse l'ouverture d'une quatrième classe, mais refuse également l'inscription de 3 nouveaux élèves, ce qui porterait l'effectif à 92 alors que la règle est de ne pas dépasser 30 élèves par classe. Bilan: 3 classes à 30, et 3 élèves sur le carreau à qui on propose le collège Jean-Rostand, plus éloigné. Les enseignants pointent les difficultés qui se profilent avec des classes surchargées, dans des locaux inadaptés pour les activités de groupes en travaux pratiques de sciences, alors qu'on vient de supprimer un agent de laboratoire. Ils soulignent également que la classe de 3^{ème}, classe d'orientation, nécessite un suivi individualisé des élèves, particulièrement chronophage. Alors, 30 élèves ou 23, ça change... Des familles parlent d'inscrire leurs enfants à Saint-Charles.

«Ou quand l'Éducation nationale va à l'encontre de l'École laïque gratuite», commente un journaliste.

Cécile Billier

Programme et attente de l'enseignement des Dominicaines enseignantes (extraits). (Source : site des dominicaines de Fanjeaux, dans l'Aude).

– *Quel enseignement donnons-nous?*

Pour former la femme chrétienne de demain, que de domaines à cultiver! Une intelligence à enraciner dans le Vrai et à prémunir contre l'erreur, une volonté à attacher au Bien, en l'enflammant de l'amour de Dieu, une sensibilité à éveiller au Beau.

– *Qu'attendons-nous des élèves?*

La docilité: qualité première de l'élève, qui consiste à se laisser activement et joyeusement former.

La pureté: une pureté beaucoup plus profonde qu'une certaine correction extérieure et qu'abstention de scandales.

La simplicité: les enfants sont accueillies dans un cadre simple et elles doivent être habillées avec goût et simplicité, selon leur nature féminine. Leur tenue digne doit inviter au respect.

La foi: Le premier devoir de l'École est de transmettre la vérité surnaturelle que Jésus-Christ a révélée et qu'Il a confiée à son Église, et de former les enfants à la prière, et à la fréquentation des sacrements, selon la Tradition de l'Église Catholique.

En effet, tout un programme!

Billet d'humeur

Des députés de la France Insoumise se sont fait accuser d'antisémitisme par des ministres et par les médias... En résumé, si on critique la politique de l'état d'Israël, on est antisémite.

J'ai trouvé, pour ma part, de réels antisémites, sur lesquels les mêmes critiques sont tout à fait taisants.

Ainsi, sur un prospectus de Civitas, organisation complotiste catholique d'extrême-droite, pris dans une église, j'ai lu : «la destruction des états-nations se fait par la mise en place de régions continentales, comme l'Union européenne, sous l'égide d'un gouvernement mondial dont Jérusalem sera la capitale.»

Refrain bien connu des juifs qui veulent dominer le monde...

Une étude réalisée sur le site complotiste «réseau Solaris», et parue sur le site «lundi matin» nous apprend :

En tête de gondole, on trouve Christine Deviers-Joncour, très active dans le partage des contenus de youtubeurs complotistes, et de la propagande du mouvement QAnon. Ensuite, Pierre Barnérias, réalisateur du documentaire *Hold Up*, qui dénonce une vaste conspiration mondialiste, autour de la pandémie de Covid-19, le coronavirus étant une arme biologique destinée à mettre en place un «Nouvel Ordre Mondial» qui se débarrasserait des êtres humains jugés «obsolètes». On trouve encore, Jacob Cohen, écrivain franco-marocain, qui se définit comme un «antisioniste radical», caution israélite d'Alain Soral, ayant été longtemps membre actif d'Égalité & Réconciliation. Christian Cotten est lui aussi promoteur de Solaris. Instituteur et psychologue de formation, il pourfend le même «Nouvel Ordre Mondial», convaincu que le 11 septembre 2001, ou les attentats de Madrid de 2004, ont été fomentés notamment par les «Sionistes». Salim Laïbi, quant à lui, concentre surtout ses attaques contre les homosexuels, les juifs, les franc-maçons, les musulmans pas assez radicaux à son goût, et pousse ses partisans à la sédition en les incitant à la violence armée «avec des kalashnikovs» contre les institutions républicaines. Marion Sigaut est une conférencière soraliennne, auteur du blog du même nom. Elle dénonce, elle aussi, un «complot pédo-criminel des élites satanistes». En référence à QAnon, elle accuse les «pédo-criminels qui

nous dirigent», les «Rotschild» et «le complot juif». Dans une vidéo de septembre 2021, elle prétend que l'UNESCO, l'ONU, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ainsi que l'Éducation nationale, chercheraient à «pervertir nos enfants pour en faire de la chair fraîche pour les pédophiles». Lise Philippe est membre active des Mamans Louves, proche du négationniste antisémite Yannick Lescure, qui se présente sur son compte Twitter suspendu, comme un «Résistant Français National Socialiste». Étienne Chouard, ancien chroniqueur de Sud Radio, affirme en 2019, sur le plateau de Le Média, n'avoir aucune certitude sur l'existence des chambres à gaz. Dans une tribune du 25 avril 2022, ce proche des Colibris invite à voter pour le Rassemblement national aux élections présidentielles, appel relayé en boucle sur le compte Telegram de Réveil Citoyen. Quant à Louis Fouché, fondateur de Réinfo-Covid, dont l'animateur web est le «coach bien-être santé holistique» Hayssam Hoballah, selon qui «nos élites font des sacrifices humains», il s'affiche sur les chaînes conspirationnistes de Ema Krusi. Il est propriétaire de Liberté Santé, un site de promotion du mysticisme, qui compte Florian Philippot (ancien bras droit de Marine Le Pen et président des Patriotes) et Fabrice Di Vizio (adepte de la théorie du complot QAnon) parmi ses donateurs. Après avoir fait, sur les ondes de Radio Courtoisie, le 4 août 2021, l'éloge de l'«action directe» et fait allusion à des «orgies ténébreuses» auxquelles prendraient part les puissants, Fouché s'affiche mi-novembre 2021, avec Yannick Lescure. Pour sa part, Chloé Frammery, chroniqueuse et conspirationniste suisse, qui affirme qu'il «n'existe aucun consensus scientifique sur le réchauffement climatique», est la créatrice de la chaîne Odysée, sur laquelle cette famille s'exprime. Elle collabore également avec des médias alternatifs comme Quartier Libre TV, Agora TV Suisse, ou encore l'Alliance Humaine, ouvertement affiliée au mouvement Qanon.

Effrayant, non ? Antisémitisme, vous avez dit antisémite ?

Marie-Christine Luparello

Appel aux adhérents, et aux abonnés

Amis lecteurs, en faisant connaître et en partageant ce bulletin avec vos amis, relations, famille, vous pouvez contribuer à faire de nouveaux abonnés (12€ par an, pour le bulletin départemental), ou de nouveaux adhérents à la LP79 :

- Adhésion : 60€ (déductibles à 66% de vos impôts), ce qui revient à ± 20€, avec le bulletin départemental inclus.
- Adhésion plus publications : 72€ (avec toujours 66% déductibles, sur la partie concernant l'adhésion seule).

Laissez-nous danser !

Dans un documentaire, diffusé fin juin sur France 3, le thème très dansant était «Les bals populaires». En voici la conclusion: «Malgré les épidémies, la guerre, la morale, et toute forme d'interdiction, le besoin de se rassembler pour danser est plus fort que tout. C'est là, dans cet instant éphémère, et en dépit de nos différences, que tous ensemble, nous faisons société.»

Depuis le premier bal du 14 juillet 1880, à Paris, la nouvelle (III^{ème}) République qui se veut fraternelle, nous a invités à la fête, pour s'unir dans un même élan tricolore, mais, si à l'époque, les hommes peuvent facilement aller au bal, pour les jeunes filles, il y a toujours un chaperon (un frère, une sœur plus âgée déjà mariée, ou un des deux parents). Malgré tout, les bals seront à l'origine de bien des rencontres.

En Bretagne, où l'église est plus puissante qu'ailleurs, ils étaient sous l'autorité du curé. Pour le clergé, les quadrilles, gavottes et autres passe-pieds (danse à trois temps, proche du menuet, et caractérisée par des croisements de pieds), sont synonymes de luxe et de débauche. Mais lorsqu'à la fin du XIX^e siècle, les danses modernes (la valse et la polka) s'imposent, la proximité des couples enlacés achèvent d'épouvanter «les hommes de dieu». Il paraît même que, dans une commune du Morbihan, le curé aurait eu une crise cardiaque, quand il a vu ses premiers paroissiens danser la polka, «ventre à ventre». Lui pensait à mal (Monter au 7^{ème} ciel, ensemble, sur de la musique?), les danseurs, c'est moins sûr. C'en est donc trop, les français sont des paroissiens avant d'être des citoyens, c'est en dieu que l'on croit avant de croire en la République! Vieille antienne reprise, en octobre 2021, par Mgr Éric de Moulins-Beaufort clamant que «le secret de la confession était plus fort que les lois de la République». Alors, lorsque le 14 juillet s'impose comme la fête nationale, le «petit bal popu» devient un terrain d'affrontement entre le maire et le curé. Certains prêtres refusent même de confesser les paroissiennes, si elles assistent au bal impie. Quand le tango arrive, peu avant la Première Guerre mondiale, l'Église assiste horrifiée, encore une fois, au succès de cette danse du diable, et elle s'engage dans une véritable campagne contre elle. L'archevêque de Paris somme alors tous les bons chrétiens

d'éviter cette mode jugée indécente, mais «le désir» est désormais plus fort que la peur du péché. Et, pendant les années folles, en 1925, ça va «s'aggraver», et les noceurs aux pratiques très libérées seront présentés comme une menace pour la société conservatrice, et pour les mythes de la France profonde, adepte d'un catholicisme intransigeant. Ah! Bien sûr, on est loin d'un bon bal des Rosières, où la vertu des jeunes filles est mise à l'honneur. On ne s'y touche alors que du bout des doigts, pour de chastes chorégraphies.

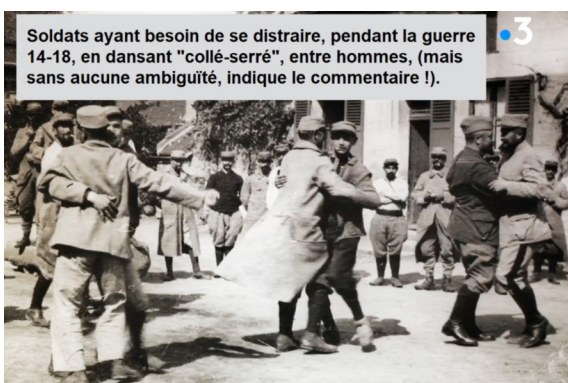
À propos des Rosières, petite chronique locale : La tradition des Rosières de la Mothe-Saint-Héray a été créée, suite au testament du célibataire Charles-Benjamin Chameau (en 1816), mais n'a été inaugurée qu'en 1821, suite à la contestation de ce testament par des membres de la famille! Ainsi, chaque premier week-end de septembre, a lieu cette fête qui dure trois jours. Ce serait désormais la dernière en France à comprendre, dans les festivités populaires, un véritable mariage. Mais cette année, pas de candidate! Charles-Benjamin Chameau demandait que les jeunes filles soient «choisies dans la classe des plus indigentes, et parmi celles qui sont reconnues avoir, depuis leur première communion, donné le plus de preuves d'accomplissement de leurs devoirs envers Dieu, la Patrie et le Souverain [alors Louis XVIII], leurs parents et l'humanité, qui sont sages et laborieuses...». Pour le «Rosier», apparemment, pas d'exigences. Et pas besoin qu'il soit aussi niais que le personnage interprété par Fernandel en 1931, et par Bourvil, en 1950, dans «*Le Rosier de Mme Husson*», d'après une nouvelle de Guy de Maupassant.

En 2021, et pour la toute première fois, la Rosière était déjà maman. Le mariage était prévu en 2020, mais a été annulé, vu les circonstances. Le bébé lui n'a pas attendu!

Bref, pour cause d'épidémies (choléra en 1883, grippe espagnole en 1918, et Covid 19, en 2020), les corps se sont séparés... et les pistes de danse, les bals, les boîtes de nuit se sont vidés.

Mais, désormais: «Nous, on veut continuer à danser encore, voir nos pensées enlacer nos corps, passer nos vies sur une grille d'accords...». (Paroles de HK)

Jean-Louis Sonnard



Assomption - Scandale à Domrémy-la-Pucelle

La virginité, une obsession de l'Église catholique ?

Assomption oblige, les catholiques de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X ont organisé une procession en l'honneur de la Vierge Marie, à Thouars. Car, si beaucoup ignorent pourquoi le 15 août est férié, c'est l'occasion de célébrer, selon le dogme catholique, la montée au ciel de la mère de Jésus Christ, toujours vierge, selon un autre dogme. Dogme qui ne fut élaboré qu'au 6^e siècle, sous le vocable de l'Immaculée conception. Car, pour l'Église catholique, l'acte sexuel, même facteur de procréation, reste un péché*. Ce dogme fut abandonné par les protestants au prétexte que l'adoration de la Vierge confine à l'idolâtrie. Quant à La Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X de Thouars, elle déclare véhiculer les valeurs traditionnelles et fondamentalistes de l'Église, notamment en ce qui concerne le respect de la vie et du mariage, et encourage ses fidèles dans le combat nécessaire, entendez, contre l'IVG et le mariage pour tous.

* Billet intercepté, dans les années 1970, par une surveillante dans un pensionnat de jeunes filles tenu par les bonnes sœurs : «Si Marie a conçu sans péché, moi, je veux pécher sans concevoir.»

Quand «l'IMMACULÉE» sert de vitrine à des pratiques peu catholiques.

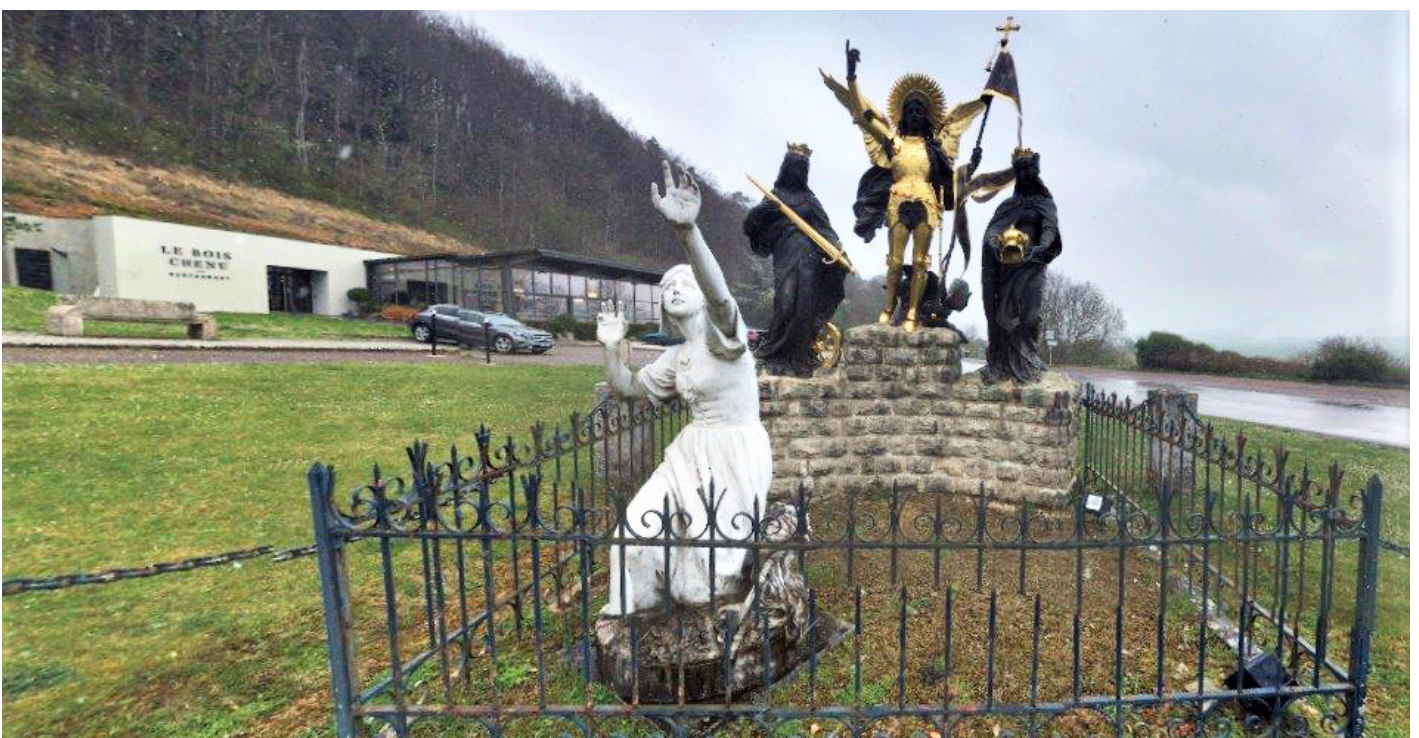
C'est ce que révèle le scandale de Domrémy-la-Pucelle : des Travailleuses Missionnaires de l'Immaculée (TMI), ni déclarées, ni payées. Le 16 août 2022, condamnation à 200000 euros d'amende pour l'association catholique «Famille missionnaire Donum Dei» (FMDD) qui employait, depuis de longues années, des dizaines de jeunes étrangères venues d'Afrique ou d'Asie.

Les «Vierges chrétiennes», de très jeunes filles, étaient recrutées au Burkina, Cameroun, Vietnam, Philippines, ou encore au Pérou. Ces jeunes femmes exerçaient des activités de restauration et d'accueil dans des restaurants de sanctuaires, appartenant à la chaîne «L'Eau vive» ou «L'Accueil du Pèlerin». Ainsi, une cinquantaine de jeunes femmes étaient réparties sur différents sites, Domrémy, Lisieux, Marseille, Lourdes, La Grâce-Dieu.

Cette condamnation est le résultat d'une longue bataille juridique, véritable bras de fer entre le Droit canon, (la FMDD étant reconnue par le Vatican), et le Code du travail en France. Selon la FMDD, les travailleuses missionnaires bénéficient de «l'exception religieuse», légalement non soumise au Droit du travail et au salariat. Des plaintes datant de 2014 n'avaient pu aboutir. Une association d'«aide aux victimes des dérives et mouvements religieux» avait déjà rédigé un «livre noir» en 2014. Finalement, c'est «la Mission Interministérielle de vigilance et lutte contre les dérives sectaires» (Miviludes), qui a réussi à faire condamner la FMDD. Dès 2015, elle avait dénoncé des «éléments de déstabilisation mentale», pointant une diabolisation du monde extérieur, à quoi s'ajoutaient une absence de soins et des atteintes à l'intégrité physique. Les jeunes femmes n'étaient pas des religieuses mais des travailleuses, bénéficiant à ce titre du Code du travail.

L'Accueil du Pèlerin a été démoli, en 2016, et a été remplacé par un restaurant flambant neuf «Le bois chenu», alliant «Gastronomie et spiritualité» ! Les statues, déjà en place, sont restées.

Cécile Billier



Courrier à France 2 à propos des cafés Joyeux

7 juillet, France 2, reportage sur les colocations de jeunes adultes handicapés, «atteints de trisomie 21, pour la plupart», pour accéder à plus d'autonomie, dans une résidence du côté de Nantes (Accompagnement fait par l'Ésat «Établissements et services d'aides par le travail», de la Vertonne). Beau projet, mais après le sujet, l'intervenante, Valérie Heurtel, par «innocence», manque d'info, ou «naïveté feinte», encourage dans la foulée les téléspectateurs à aller dans les cafés Joyeux («modèles d'intégration de jeunes handicapés!»), que nous avons évoqués déjà dans des bulletins précédents. Cette entreprise, sous des aspects «humanitaires» cache des choses moins avouables. Côté rue, bonté de cœur et esprit d'entreprise, pour favoriser l'intégration au monde du travail de personnes en situation de handicap cognitif. Côté cour, des liens réels avec les sphères réactionnaires du catholicisme français. Les Bucaille-Lanzerac, entrepreneurs catholiques pratiquants, qui soutiennent notamment des associations catholiques, dont certaines très réactionnaires, contre la PMA, le mariage pour tous, l'IVG, l'euthanasie... Le Collectif lutte et handicaps, pour l'égalité et l'émancipation (CLHEE), dénonce d'ailleurs une opération de *handwashing* (qui



désigne les sociétés qui s'achètent une image de marque, en vantant l'inclusion dans leurs effectifs).

J'envoie donc à France 2, le jour même, un message pour rappeler tout ça. Le lendemain, je reçois cette réponse :

J'ai bien pris connaissance de votre message concernant Les cafés Joyeux, que je transmets immédiatement à la direction de l'information de France Télévisions ainsi qu'à la rédaction. Elles prennent connaissance avec la plus grande attention de vos opinions. Je dois vous préciser également que des médiateurs sont à votre disposition, vous pouvez si vous le souhaitez les saisir directement, si votre opinion concerne un programme qui a déjà été diffusé. Par courriel : mediateurinfo@francetv.fr

Je reste à votre écoute pour toute autre question et vous souhaite une bonne journée en compagnie des programmes de France Télévisions.

Cordialement,

Alexandre Pivier

(Responsable du Service Client de France-télévisions)

Dont acte.

Les obsessions politico-religieuses de Bolloré

Pour «fabriquer» un président de la France, Bolloré avait offert à son poulain Zemmour, une émission quotidienne, «Face à l'info», sur Cnews, où celui-ci, a érécuté ses diatribes racistes, sexistes, homophobes, et s'est complu dans des propos plus réactionnaires les uns que les autres. Le 13 juillet, CNews a d'ailleurs été condamnée à 200 000 euros d'amende, pour incitation à la haine, et à la violence.

La présentatrice de l'émission, Christine Kelly, quant à elle, a fait son coming-out de fanatique chrétienne, en mars, en racontant devant une salle de 1 000 personnes, dans la «megachurch» évangélique de Créteil, comment elle avait laissé Dieu piloter à sa place l'émission Face à l'info!!! Sans permis de conduire, comme la défunte reine d'Angleterre.

En fin de compte, faute d'avoir réussi à faire un Président, Bolloré viserait maintenant la papauté? Voilà donc, début juillet, qu'il impose le cardinal Robert Sarah en une de *Match*. Il faut dire que le prélat a vraiment «tout pour plaire»: il est opposé à l'ouverture de l'Église aux hommes mariés, et aux homosexuels (et aux pédophiles?), et s'inquiète évidemment de la progression des «populations d'origine islamique» amenées à faire disparaître un

Occident «décadent, sans enfants, sans familles». (*Libération* du 9 juillet 2022). Positions passées sous silence, dans l'hebdo. Le rédacteur en chef de *Paris-Match*, Bruno Jeudy, qui avait eu l'audace de protester a été débarqué du magazine du groupe Lagardère, (dont Bolloré est actionnaire majoritaire) et sera remplacé par une «Bolloré girl», Laurence Ferrari. Nous voilà revenus, après les nombreuses évictions faites à Europe 1, au temps des médecins de Molière (Voir article sur ses 400 ans, en dernière page), avec leur remède universel: la purge!

Jean-Louis Sonnard



**Assemblée générale de la LP 79, à la Maison des associations,
le 22 septembre 2022**



La présidente dans son introduction, a évoqué la préparation du Comité Général de la LP, (qui sera l'occasion d'une ouverture à la discussion de la création d'une confédération de penseurs libres), le 1^{er} octobre, à Paris, avec la participation d'un délégué par fédération (pour les Deux-Sèvres, ce sera Paulette Luparello), en vue du congrès de 2023. Elle a axé ses propos sur le thème de la laïcité et a fait part de ses interrogations sur le développement de l'association, ainsi que sur le problème de la transmission.

Autres points de l'intervention :

- Proposition d'actions avec d'autres associations.
- Annonce de la conférence du 25 novembre (voir 1^{ère} page du bulletin)
- Rappel des activités de l'association en 2021/2022. (Voir quelques exemples ci-contre et ci-dessous).

Puis un débat s'est instauré sur l'enseignement privé catho.

Enfin, Marie-Christine a présenté le bilan financier de l'année.



— Contre la dissimulation de la pédophilie dans l'Église catholique —

L'Église catholique revendique l'universalité. Oui, en ce qui concerne la pédophilie, les cinq continents sont impactés. Ses dirigeants ont beau déverser des milliards à titre d'indemnisation pour contenir les scandales, la vérité finit toujours par éclater. Ce fut le cas en France avec le rapport Sauvé et d'autres pays ont suivi. La commission royale australienne a révélé près de 5000 cas, quant au Canada, le gouvernement recense de 10 à 12000 victimes. Aux États Unis, l'Église a consacré des milliards pour indemniser des milliers de victimes.

En Espagne, l'Église a longtemps nié, ou minimisé, le phénomène de pédophilie dans son institution, confortée dans ce coupable mensonge par le silence de l'État. Il a fallu attendre 2021/2022, pour que soit créée une commission indépendante pour enquêter sur le sujet sous la houlette d'Ángel Gabilondo, désigné «défenseur du peuple». Il doit établir un rapport sur les violences sexuelles commises au sein de l'Église, et le rôle joué par les

pouvoirs publics. Les travaux sont en cours. L'Église a fini par promettre sa collaboration, encouragée par le pape, quand un cardinal avait dénoncé le désir de protéger l'institution et les coupables. Le quotidien «*El Diaro*» avait publié un document révélant que l'Église avait offert 17000 € à une victime d'abus sexuel en échange de son silence.

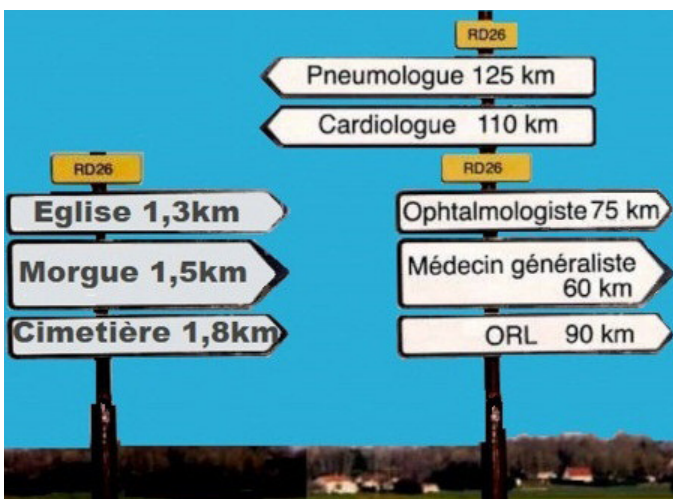
Le pape doit mouiller la chemise. Il a fait, courageusement, le déplacement au Canada pour un spectaculaire *mea culpa* à l'intention de populations autochtones malmenées. Las, à peine rentré au Vatican, il apprenait qu'un archevêque canadien, et non des moindres, puisque candidat potentiel au remplacement du Saint Père, était soupçonné d'agression sexuelle. Sa Sainteté n'a pas jugé utile d'enquêter plus avant, les accusations lui semblant insuffisamment étayées.

Vous avez dit «dissimulation» ?

Cécile Billier



— La prière toujours plus efficace que la médecine ? —



Après la canonisation de Charles de Foucauld, auquel on a attribué la guérison d'un ouvrier, qui a eu la vie sauve après être tombé d'une charpente (voir bulletin précédent), voilà encore un bien beau miracle indiscutable, du même genre.

Le 4 septembre, quelques milliers de fidèles, dont le président italien Sergio Mattarella, ont assisté, place Saint-Pierre, à la messe de béatification du pape Jean-Paul 1^{er}, qui avait déjà été déclaré «vénérable» en 2017. Rappel: Si la béatification exige un miracle, il en faut ensuite un second validé par le Vatican, pour être «canonisé» et obtenir le statut de «saint».

Le miracle attribué à Albino Luciani (JP 1^{er}, décédé en 1978) est la guérison inexplicable, en 2011, à Buenos Aires, d'une fillette de 11 ans qui était mourante, mais qui se serait rétablie grâce aux prières du prêtre local invoquant Jean-Paul 1^{er}.

Voilà donc, le problème des déserts médicaux résolu. Il suffit, par exemple de trouver un bienheureux en attente de canonisation, (Il y en a au moins 8, potentiels fournisseurs de miracles, en France, et plus de 160 dans le monde entier), et de lui adresser des prières, pour assurer une guérison. Que d'économies en vue pour la Sécu !

Jean-Louis Sonnard

Le chevalier de La Barre, victime de l'obscurantisme

Chez les nobles, tout le monde n'a pas eu la chance, entre autres privilèges, d'avoir une longévité comme la Reine catholique, enterrée récemment en grandes pompes (coût des obsèques estimé à 35 millions d'euros), en laissant derrière elle une Grande-Bretagne en grave crise économique. Ainsi, pour faire un grand bond en arrière, le chevalier de La Barre (1745-1766), accusé de blasphème, a été victime, lui, de la barbarie et a vu son existence abrégée à 20 ans. Figure symbolique de l'arbitraire de la «justice» et de la collusion de celle-ci avec le pouvoir religieux, il a été l'objet, cet été, d'un long article dans le numéro 673 (juillet-août) de «*La Raison*», mensuel national de la Libre Pensée, reçu seulement par les adhérents, et il mérite bien que son histoire soit connue de tous.

Ça commence par un fait divers : le 9 août 1765, deux actes de profanation sont découverts à Abbeville : le crucifix de bois qui ornait le Pont-Neuf est tailladé, et des immondices ont été déposés sur une représentation du Christ dans un cimetière. L'émotion qui soulève les «braves gens» d'Abbeville est canalisée par Mgr de La Motte, évêque d'Amiens, qui ordonne aux fidèles de révéler au juge séculier tout ce qu'ils pourraient savoir de l'affaire, sous peine d'excommunication. Personne n'a rien vu mais plusieurs se souviennent que de jeunes fêtards n'ont pas salué la procession religieuse lors de la dernière Fête-Dieu. Les soupçons se portent alors sur quelques membres de la jeunesse aisée de la ville connus pour leurs frasques et leurs provocations. Trois noms reviennent : Gaillard d'Étallonde, Jean-François de La Barre et Moisnel. Ils s'étaient déjà fait remarquer auparavant en chantant des chansons peu respectueuses de la religion. Ils se seraient même vantés d'être passés devant la procession du Saint-Sacrement sans se découvrir.

Alors que le premier se réfugie en Prusse. Il ne reste plus à Abbeville que La Barre, confiant et pensant pouvoir bénéficier de la clémence du système judiciaire grâce au passé prestigieux de ses aïeux, et Moisnel âgé de 15 ans.

Une quarantaine de témoins sont alors entendus. La mutilation du crucifix n'a eu aucun témoin oculaire, aussi, les dépositions commencent toutes par «j'ai entendu...», on dit que...», on m'a dit que...». Les témoignages sont

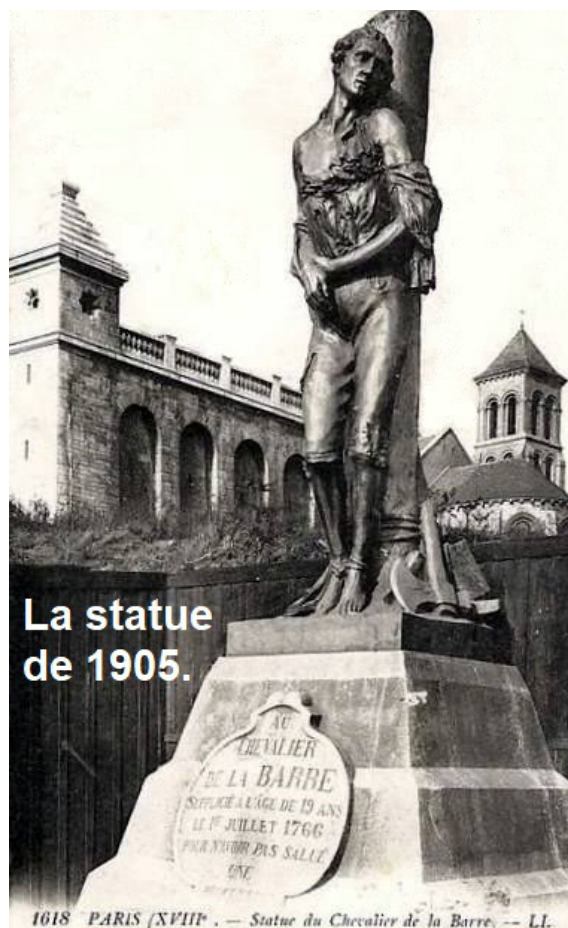
néanmoins considérés comme ayant valeur de preuve.

Le chevalier de La Barre est arrêté le 1^{er} octobre 1765, de même que Moisnel. Peu après, ce dernier reconnaît les faits mais, du fait de son jeune âge, il ne sera condamné qu'à une amende ordinaire. La Barre nie les faits qui lui sont reprochés mais on découvre, après perquisition dans sa chambre de l'abbaye, trois livres interdits dont le *Dictionnaire Philosophique* de Voltaire. Cela aggrave les soupçons aux yeux de l'accusation et en fait un coupable idéal.

Le Chevalier n'est pas sans soutien avec sa tante, personnalité d'Abbeville, et son oncle qui est lui-même neveu et protégé du chancelier Henri-François d'Aguesseau, avocat général au Parlement. Malgré ça, le 28 février 1766, il est condamné par le présidial d'Abbeville pour «impiété, blasphèmes, sacrilèges exécrables et abominables», à faire amende honorable, à avoir la langue tranchée, à être décapité et brûlé. Si Gaillard d'Étallonde est jugé par contumace et condamné à la même peine avec un supplice supplémentaire : avoir le poing tranché, il est décidé que La Barre sera soumis avant son exécution à la question ordinaire (c'est la soumission à une torture, en l'occurrence les brodequins, pour le faire avouer (deux solides planches de bois étaient attachées de part et d'autre de chaque jambe. On y enfonçait à coup de marteaux de gros coins pour resserrer les planches entre elles. Le

nombre de coins variait selon la sentence. Quatre coins pour la «question ordinaire» et huit pour la «question extraordinaire»). Cette horrible torture avait pour conséquence de broyer les jambes, souvent jusqu'à l'éclatement des os. Les trois principaux attendus du jugement mentionnent qu'il a été «atteint et convaincu d'être passé à 25 pas d'une procession, sans ôter le chapeau qu'il avait sur la tête, sans se mettre à genoux, d'avoir chanté une chanson impie, et d'avoir rendu le respect à des livres infâmes au nombre desquels se trouvait le dictionnaire philosophique du sieur Voltaire». La Barre fait appel du jugement.

À l'époque, les catholiques de France sont divisés, les uns soutiennent les jésuites, les autres, leurs adversaires, les jansénistes, mais tous sont les adversaires des philosophes et de



La statue de 1905.

Le chevalier de La Barre, victime de l'obscurantisme

l'esprit des Lumières, qui proposent une lecture critique des textes sacrés et sont, pour une grande partie d'entre eux, des adeptes du théisme (Le théisme est une doctrine qui admet l'existence d'un Dieu qui a créé, et qui régit l'univers).

Cependant, plusieurs personnalités dont l'évêque d'Amiens, qui avait appelé à la délation, interviennent auprès de Louis XV, au vu de la minceur du dossier d'instruction, et surtout du fait que la sentence est rendue en toute illégalité puisque Louis XIV a ordonné en 1666 que le blasphème ne soit plus puni de mort. Louis XV refuse d'user son droit de grâce.

Le chevalier de La Barre est supplicié le 1^{er} juillet 1766. Il est soumis le matin à la question ordinaire. Il perd connaissance, est ranimé et il déclare qu'il n'a pas de complices. La question extraordinaire lui est épargnée pour qu'il ait suffisamment de force pour monter sur l'échafaud ! Il est conduit sur le lieu d'exécution en chemise, dans une charrette avec la corde au cou, et il porte une pancarte dans le dos sur laquelle est écrit : «impie, blasphémateur et sacrilège abominable et exécration». Le chevalier ne sera pas brûlé vif, mais mis au bûcher, seulement après sa décapitation. La mutilation de la langue lui sera épargnée ! Il est décapité d'un coup de sabre, et jeté au bûcher avec un exemplaire du *Dictionnaire philosophique* de Voltaire cloué sur le torse. Il avait 20 ans.

Mis en cause dans cette affaire, Voltaire s'engage tardivement, en contestant que le chevalier ait été responsable de la dégradation d'un crucifix (selon des témoignages, La Barre aurait été dans sa chambre, seul, la nuit de la dégradation). Dans un texte, «*la Relation de la mort du chevalier de La Barre*», sous le pseudonyme de Cassen, il démontre la disproportion qu'il y avait entre la nature du délit, et les conditions horribles de l'exécution. La protestation de Voltaire suffit pour que le tribunal d'Abbeville mette fin aux poursuites contre les autres prévenus.

Après l'affaire Calas (Jean Calas, marchand protestant à Toulouse en 1761, est accusé d'avoir assassiné son fils pour l'empêcher de se convertir au

catholicisme), et l'affaire Sirven (en 1760, Pierre-Paul Sirven et son épouse, sont accusés, par des religieuses, qui l'avaient recueillie plusieurs mois, d'avoir maltraité leur fille Élisabeth, souffrant d'aliénation mentale, et retrouvée morte, au fond d'un puits asséché à Saint-Alby, près de Toulouse, pour l'empêcher de se convertir au catholicisme), cette dernière tragédie est une nouvelle occasion pour Voltaire et les philosophes du XVIII^e siècle de lutter contre l'arbitraire du système judiciaire et contre les ecclésiastiques qui n'eurent aucune part directe dans cette affaire mais qui la laissèrent suivre son cours, exception faite, en faveur des coupables, de l'intervention déjà citée, de l'évêque d'Amiens.

En 1905, une statue du chevalier de La Barre est installée devant la basilique du Sacré-Cœur, (lieu symbolique) dans l'axe d'entrée principale, afin de «contrer la domination de l'Église sur le paysage parisien». Elle y subira des agressions à la peinture blanche, au minium... Déplacée en 1926, square Nadar, la statue est déboulonnée le 11 octobre 1941, sous le régime de Vichy, et fondue avec celles de Diderot, Condorcet, Voltaire, Victor Hugo, Zola. Celles des rois et des «Jeanne d'arc» seront évidemment épargnées. Le 24 février 2001, le Conseil municipal de Paris décide d'ériger une nouvelle

statue du chevalier de La Barre, toujours square Nadar, mais sur un emplacement plus «discret». Il y est représenté comme un jeune aristocrate du XVIII^e siècle qui se promène et non comme un martyr. En bas de la statue, figure le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire.

Victime de l'obscurantisme religieux, le chevalier fut la dernière personne exécutée en France pour blasphème. Il reste pour tous les esprits libres un symbole de l'intolérance religieuse, dans un siècle qui s'ouvrait à la modernité et à la tolérance. La Convention le réhabilitera, en 1793. Il est devenu un symbole de la lutte pour la laïcité, une icône de la Libre Pensée, et donc un appel à l'action, toujours nécessaire, pour le respect de la liberté de penser.

Jean-Louis Sonnard



La statue de 2001.

Molière

On célèbre, cette année, le 400^e anniversaire de la naissance de Jean-Baptiste Poquelin, dit Molière.

L'immense talent de Molière, sa notoriété, ne l'ont pas préservé des foudres de l'Église catholique.

Outre la condamnation par l'Église du métier de comédien, celle-ci voue une haine particulière à Molière en raison de ses pièces et, en particulier, de *Tartuffe ou l'imposteur*, pièce qui étrille les hypocrites et faux dévots.

L'Église de France, par la voix de l'archevêque de Paris, Mgr Hardouin de Péréfixe, la fit interdire, et Molière dut en modifier plusieurs fois l'écriture. L'interdiction de la pièce était sans doute dictée par des considérations de politique religieuse, en particulier par la nécessité de ne pas affaiblir l'Église catholique, dans un temps où la dissidence janséniste faisait peser sur elle la menace d'un schisme.

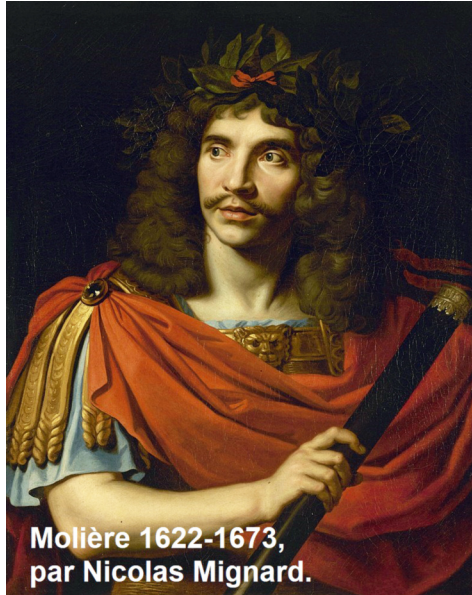
L'Archevêque de Paris ordonna qu'il fût enterré sans aucune pompe, et même défendit aux curés et religieux de ce diocèse de faire aucun service pour lui. En gros, Molière fut enterré en catimini. Pourquoi ? Parce qu'il était comédien. Et qu'une coutume très ancienne de l'Église Catholique voulait qu'on refuse aux comédiens d'être enterrés chrétiennement. Une vieille «tradition» plus ou moins respectée depuis le concile d'Elvire, en Espagne au IV^e siècle.

Le concile mettait au même niveau l'acteur et la prostituée, en considérant que l'un et l'autre feignent d'être

quelqu'un d'autre pour le comédien, l'amour pour la prostituée. On refuse aussi aux comédiens le droit de se marier à l'église s'ils n'ont pas renoncé au préalable à leur métier. Une tradition qui n'est pas une loi de l'Église et qui a été très respectée en France. En 1686, le comédien Rosimond est enterré dans un coin non consacré du cimetière. Pire, le 20 mars 1730, pour Adrienne Lecouvreur, la meilleure comédienne de son époque, que l'on enterre sur les berges de la Seine, au grand dam de Voltaire qui publie un pamphlet incendiaire contre le fanatisme. En 1802, lors de l'enterrement de Mademoiselle Chameroy, le public enfonce carrément les portes de l'église Saint-Roch pour obliger à lui faire une cérémonie. Pour Molière, c'est Louis XIV qui intervint personnellement.

Cette tradition s'atténua avec le temps, mais l'Église n'hésitera pas à refuser des obsèques à certains artistes. La plus connue est la Môme (Édith Piaf) pourtant très croyante.

Jugeant sa vie dissolue, le clergé parisien refuse la cérémonie religieuse. Le journal du Vatican, «*l'osservatore romano*» précisa que c'est parce qu'elle vivait en état de péché public», et qu'elle était une «idole du bonheur préfabriqué». 500 000 personnes ont accompagné sa dépouille jusqu'au cimetière du Père-Lachaise, où elle repose auprès de nombreux autres génies dont... Molière.



Molière 1622-1673, par Nicolas Mignard.

Michel Vivier



La revue de la
Libre pensée 79
est trimestrielle, éditée par l'association
Libre Pensée 79 - Fédération Nationale

Directrice de la publication

Paulette Luparello
p.lupa@hotmail.fr
1393 route du Gué-Romain
79510 Coulon

N° CPPAP 0724 79450
Imprimé par nos soins

Le comité de rédaction, respectueux d'une totale liberté d'expression, précise que les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

BULLETIN D'ABONNEMENT ET/OU D'ADHÉSION

Nom : Prénom :

Adresse :

e-mail :

Abonnement au Bulletin départemental de la Libre Pensée 79 :

(4 numéros pour 1 an) : **12€**

Adhésion à la Libre Pensée : **60€**

Adhésion et abonnement au bulletin : **72€**

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de la **Libre Pensée 79**
et de les adresser à :

LP 79

Marie-Christine Luparello, 1 rue Louis-Arnaud 79410 Saint-Rémy